



Enseignement et développement territorial

Philippe Destatte
Directeur général de l'Institut Destrée

Colloque sur l'avenir de l'école organisé à l'occasion des 100 ans de l'Athénée provincial mixte Raoul Warocqué

Mariemont Chapelle, 3 octobre 2009

Trois idées articuleront cette contribution.

La première est l'importance de l'éducation et de la recherche dans une société qualifiée, avec raison, « d'apprenante » et qui fonde que ces domaines constituent la première priorité de nos plans de redéploiement et de reconversion. Il s'agit, en ce qui me concerne, d'une question à la fois philosophique, politique et budgétaire. La deuxième idée est la nécessité absolue de confier la responsabilité de l'éducation et de la recherche aux régions et donc à la Région wallonne. C'est une question institutionnelle. La troisième idée que je souhaite développer est le besoin opérationnel d'autonomiser le redéploiement au niveau territorial, c'est-à-dire sous-régional, et d'y instaurer une nouvelle gouvernance.

1. L'importance de l'éducation et de la recherche dans les sociétés apprenantes

Une société apprenante est une collectivité qui est socialement intégratrice pour tous ses membres, en comprenant ses enfants, ses adultes, ses personnes âgées, ses travailleurs et ses sans emplois, ses personnes favorisées et ses défavorisés. Tous les apprenants doivent être éduqués au plus haut niveau dont ils sont capables, à la fois pour leur développement personnel et pour le bénéfice de la société toute entière. Tous peuvent étudier mais chacun doit être en mesure de le faire selon son intérêt, selon son rythme, selon ses objectifs.

Parmi les enjeux-clefs d'une société apprenante, on trouve les éléments suivants :

- des dispositifs et réseaux performants d'éducation tout au long de la vie aptes de répondre à tous les besoins de ceux qui veulent étudier;
- l'assurance que tous les membres de la collectivité peuvent faire partie de ces réseaux d'apprentissage;
- la reconnaissance de l'importance de la formation des enfants en bas âge;
- l'utilisation concrète des technologies de l'information comme outils pour rencontrer les besoins individuels et collectifs en matière d'éducation;
- la création de nouvelles connaissances au travers de la recherche, au bénéfice de la société;
- la valorisation des interconnexions régionales et internationales et des liens culturels;
- le renforcement des politiques publiques qui permettent l'égalité d'accès à l'apprentissage, à l'information et aux technologies de l'information;

- la reconnaissance que les investissements en éducation et en formation contribuent à la compétitivité de la collectivité toute entière et à son bien-être économique et social ⁽¹⁾.

Les régions apprenantes, valorisées par la Commission européenne, sont décrites comme des territoires dans lesquels tous les acteurs collaborent, afin de satisfaire les besoins locaux spécifiques en termes d'apprentissage, et mettent en œuvre des solutions communes à des problèmes communs ⁽²⁾. L'idée de région apprenante recouvre trois dimensions :

- un territoire qui privilégie les liens entre le système éducatif (la formation), le système de recherche (institutions apprenantes) et le système entrepreneurial (l'industrie), dans le but de transférer de la connaissance des deux premiers vers le troisième ⁽³⁾;
- un territoire qui donne des occasions d'apprendre aux personnes (citoyens) et aux organisations (organismes de formation, système éducatif, consultants, entreprises, etc.);
- un territoire qui est capable d'apprendre et qui utilise l'apprentissage comme un moyen de se développer ⁽⁴⁾.

Trois processus clefs se superposent dans les régions apprenantes :

- le développement et le relèvement du niveau de savoir-faire pour les amener aux niveaux individuel, organisationnel et régional. Ce savoir-faire est composé de capital humain (savoir-faire individuel), de capital structurel (savoir-faire organisationnel) et de capital social (savoir-faire collectif);
- la coopération entre les acteurs régionaux permettant la diffusion de capital humain et de savoir-faire dans et entre les organisations régionales;
- le transfert de capital humain et des nouveaux savoir-faire dans la production de biens et de services, permettant à la Région un meilleur développement (accroissement du PNB, emploi, meilleure qualité des services et du bien-être).

Pour qu'ils produisent un développement régional durable alliant l'accroissement de la compétitivité et l'équité sociale, ces processus doivent être complétés dans les stratégies régionales par les mesures adéquates en termes de protection et d'inclusion sociales nécessaires à leur bon déroulement dans le long terme ⁽⁵⁾.

Sept principes sont valorisables dans les sociétés de la connaissance et les régions apprenantes :

- la production et le partage du savoir pour innover ;
- l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité ;
- l'individualisation des apprentissages et l'accompagnement ;
- la responsabilisation des services et leur imputabilité ;
- le décloisonnement de l'apprentissage tout au long de la vie, de l'innovation et de la recherche, tant dans les institutions que dans les entreprises ;
- le renforcement de la citoyenneté ;
- l'internationalisation de la « coopération ».

(1) *Returning to our Roots, A Learning Society, An Open Letter to the Presidents and Chancellors of State Universities and Land Grant Colleges*, Kellogg Commission on the Future of State and Land Grant Universities, p. 17-18, USA, Septembre 1999.

(2) *European Networks of learning regions, The R3L Initiative. – Lifelong Learning, Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie*, Communication de la Commission, p. 40, DG Education et Culture, Novembre 2001 COM 2001 678 final.

(3) Teresa de NORONHA VAZ, *E-learning regions : how can organisations contribute and benefit ?*, in *SEEL Lisbon Conference Proceedings*, Lisbon 19-20 May 2003, p. 7. [Teresa de Noronha est professeur d'économie régionale et du développement à l'Université d'Algarve].

(4) Patrick CHEVALIER, *E-learning regions, cities and territories: competition or collaboration ?*, in *SEEL Lisbon Conference Proceedings*, Lisbon 19-20 May 2003, p. 8. [Patrick Chevalier est directeur de recherche de ElfEL].

(5) Jari RITSILA et Jukka HAUKKA, *The Role of Structural Funds in Developing Learning Regions*, p. 3, Ersa Conference Papers, August 2003.

Il faut insister sur ce dernier point. En effet, l'interdépendance accroît à la fois la coopération et la compétition dans des logiques mixtes, où se développe la « coopétition » – contraction de compétition et coopération – y compris dans le domaine de la recherche, de l'éducation, de la formation. Cette internationalisation est essentielle pour la Wallonie, dans les logiques européennes, mondiales ou même transfrontalières. Elle renvoie à la connaissance des langues étrangères et à la pluriculturalité.

On le voit, les questions que posent les sociétés apprenantes sont des questions philosophiques et politiques. Ce sont aussi des questions budgétaires car les besoins financiers nouveaux qui doivent être dégagés en cette matière sont énormes. Ces moyens ne pourront être constitués que par deux logiques complémentaires. D'une part des transferts d'autres départements publics et, d'autre part, par des réorganisations internes des systèmes de l'éducation et de la recherche.

2. Le transfert des compétences de l'éducation et de la recherche à la Région wallonne

Face à la raréfaction globale des moyens publics, le discours sur la coopération entre les régions wallonne et bruxelloise cache mal l'incapacité de la Communauté française à faire face aux défis considérables des sociétés apprenantes tels que nous venons de les rappeler. La grande réforme à réaliser dans les domaines de l'éducation et de la recherche ne pourra avoir lieu que dans une logique de total décloisonnement des femmes, des hommes et des moyens budgétaires. De ce point de vue, les travaux de la Commission Busquin-Spaak sont passés à côté de l'opportunité de la régionalisation de ces compétences, ce qui va – une nouvelle fois – retarder la mise en œuvre des réformes nécessaires et laisser - pour combien de temps encore ? -, le système éducatif dans le marasme. Or, cette régionalisation nous apparaît fondamentalement nécessaire :

- parce qu'elle est de nature à aider à construire un système d'enseignement cohérent sur les plans de l'organisation et de la pédagogie, en valorisant l'enseignement général autant que l'enseignement qualifiant, notamment par la construction d'une vision commune avec le système de la formation qui a été refondé au niveau régional ;
- parce que le cadre institutionnel de l'autonomie régionale permettra le rapprochement entre les différents pouvoirs organisateurs en rationalisant les filières sur des critères d'efficience et en s'inspirant de ce qui a été fait en Communauté germanophone. Il est incroyable, par exemple que, près de vingt ans après la conception du Plan Busquin - Di Rupo, celui-ci n'ait pas connu l'ombre d'une mise en œuvre.
- parce que le refinancement ne peut se faire que par un rapprochement entre les compétences régionales et communautaires. La fusion de la Communauté et de la Région wallonne, telle qu'elle était prônée notamment par Jean Gol dans les années 1980 l'aurait permis mais elle faisait disparaître la Région wallonne, ce que je ne pense pas souhaitable. Depuis 1993, cette fusion est devenue très difficile sur le plan constitutionnel tandis que le transfert des compétences régionales vers la Région wallonne est aisée car elle ne demande pas de négociation avec les Flamands. A plusieurs reprises, les entreprises wallonnes ont dit que leur priorité principale était l'éducation et la recherche, et qu'elles étaient prêtes à renoncer aux aides publiques aux entreprises si ces domaines étaient revalorisés ;
- parce que, enfin, seul un changement majeur de structure institutionnelle peut constituer le déclencheur d'une nouvelle vision prospective de l'éducation et de la recherche. Ce *kairos*, ce moment favorable aurait pu se dérouler en 1989 lors de la communautarisation de l'enseignement, ce qui n'a pas été le cas. La régionalisation

peut constituer ce moment de renouveau, de passage et de construction d'une nouvelle génération de décideurs, d'enseignants et de chercheurs.

C'est dans ce sens que s'inscrit la proposition dite Brassinne-Destatte de *Fédéralisme raisonnable et efficace pour un État équilibré*, construite sur la logique d'un Etat fédéral basé sur quatre régions égales en droit et en compétences ⁽⁶⁾.

3. Le besoin opérationnel d'autonomiser le redéploiement au niveau territorial

Tant sur le plan du développement économique que sur celui de l'éducation et de la recherche, les organisations comme les femmes et les hommes ont besoin de coopération autant que d'autonomie. Nous pensons à l'Institut Destrée que c'est au niveau territorial que se trouvent les clefs de l'autonomie tandis que c'est au niveau régional que se trouvent les clefs de la coopération. Cette conception n'empêche bien sûr pas les coopérations interrégionales, transfrontalières, européennes et mondiales que la Région doit susciter et encourager. Toutefois, les bassins de vie nous apparaissent constituer le bon échelon pour instaurer ce type de coopération. En matière de développement économique, les exemples des territoires de Wallonie picarde (ancien Hainaut occidental) ou du bassin de la Haine, respectivement construits sur les zones des intercommunales IDETA-IEG et IDEA sont éclairants. De même, l'idée de bassins scolaires est assurément une idée stimulante dès lors qu'elle permet l'autonomie et la responsabilité des acteurs au niveau du bassin, la mise en place de véritables synergies interréseaux, une meilleure utilisation des moyens en vue d'une revalorisation de l'enseignement. La cohérence entre ces deux dynamiques, développement économique et éducation-formation impose toutefois une convergence tant géographique que sociologique entre bassins de vie et bassins scolaires ⁽⁷⁾. L'Institut Destrée a élaboré un projet dans ce sens dans lequel la Région wallonne, pouvoir organisateur de l'enseignement, créerait, au niveau des bassins de vie, des Offices de l'Enseignement et de la Formation. Il s'agirait de structures opérationnelles permettant la décentralisation, l'efficacité, les économies d'échelle tout au long du cursus obligatoire et de la formation continuée, en favorisant le rapprochement des réseaux et la coopération entre établissements.

Conclusion

Ne nous cachons pas la réalité : l'enjeu fondamental de l'apprentissage tout au long de la vie, c'est la rénovation du système et des mécanismes d'éducation et de formation. L'exercice de prospective Wallonie 2020 en a dressé les contours pour le territoire wallon :

- créer une éducation et une formation initiale autant que continuée à la mesure de la société de la connaissance;
- reconnaître l'individu, sa diversité et son rôle d'acteur dans la société. Cette reconnaissance est assurément essentielle pour éviter la marchandisation à outrance des savoirs et des personnes;
- libérer les initiatives et lever les contraintes culturelles, ce qui nécessite l'autonomisation des maîtres et des établissements;

(6)http://www.institut-destree.eu/Documents/Publications/2007-02-24_J-Brassinne_Ph-Destatte_QuatriemeVoie_FR.pdf

(7) Voir notamment le décret du 30 avril 2009 relatif à la création d'instances sous-régionales de pilotage et à l'octroi d'incitatifs visant un redéploiement plus efficace de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial (Moniteur belge du 15 juillet 2009).

– changer de perspective, se voir loin, à l'échelle de l'Europe et du monde ⁽⁸⁾.

Cet effort, au niveau d'un territoire comme celui du bassin de la Haine, qui est justement en redéploiement, passe par une réconciliation entre le monde de l'entreprise et celui de l'enseignement.

Au moment où je prends la parole dans l'Athénée qui porte son nom, l'image de Raoul Warocqué s'impose à moi. Grand industriel en ce pays, il a investi dans la société, dans l'éducation et la recherche, et les œuvres qui furent les siennes perdurent et peuvent contribuer, ou contribuent au redéploiement de cette région bien après que les richesses qui ont fait sa fortune aient disparu.

Mais il faut l'affirmer : bien souvent, la distance prise par l'école vis-à-vis du monde concret et difficile de l'entreprise et, plus généralement du travail, handicape à la fois le redéploiement de l'économie et, certainement aussi, obère la place de l'école dans la société de demain.

Echapper à ce qui ne me paraît pas une fatalité impose d'ouvrir un débat local sur la place que l'école veut prendre dans la société régionale. Il s'agit d'un défi qui ne dépend ni de l'OCDE ni de la Banque mondiale, mais qui relève de vous-mêmes et dont vous bénéficierez des profits.

(8) *Wallonie 2020, Une réflexion prospective citoyenne sur le devenir de la Wallonie, Actes de l'exercice de prospective mené en Région Wallonie de novembre 2001 à février 2004*, Charleroi, Institut Jules-Destrée, 2005.